

BATI-AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

La Madeleine
Rouans, la ville nature

A la Charge de l'Acquéreur (TTC)

A régler lors de la signature de la Promesse de Vente:

- Indemnité d'immobilisation : 2000 € (acompte - en déduction à la signature de l'acte de vente)
- Provision émoluments et formalités : 400 € (dont 125€ de frais d'enregistrement, 240 € d'émoluments et 35 € d'avance sur provision sur frais)

A régler lors de la signature de l'Acte de Vente :

- Provision pour frais d'acte : **frais de notaire réduits**
- Implantation de la construction par le géomètre (PRISME) : 500 €
- Visas Architecte (Atelier Du Lieu et Broussaille) : 330 €
- Solution Recyclage (Tri n'Collect) : 1248 € (plus obligatoire voir avec le constructeur)
- Frais de constitution de l'Association Syndicale Libre : 100 €
- Frais de dépôt de pièces : 224 €
- Caution : 500 € (Provision pour dégradations occasionnées sur les ouvrages du lotissement lors de vos travaux de construction)

Pour mémoire :

- PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : 4 500 € pour chaque construction et 37 €/par m2 de surface supplémentaire pour les extensions. (**mise à jour 2025**)
- Taxe d'Aménagement (part communales 5 %, part départementale 2,5%)
- RAP (Redevance Archéologie Préventive) : 0,4%

RENSEIGNEMENTS & VENTE

BATI AMENAGEMENT
1 ter mail Pablo Picasso
44000 NANTES
02 40 37 61 00
contact@batiamenagement.fr

Retrouvez-nous sur www.batiamenagement.fr